

École Plein-Soleil
539, rue du Piedmont
La Durantaye (Qc)
GoR iWo
Tél. : 418 884-2884



Info-école

Décembre 2018

Spectacle de musique

Nous avons le plaisir de vous convier à notre **spectacle de Noël** où tous les élèves de l'école offriront une prestation musicale sous la supervision de notre enseignante de musique, Mme Micheline Lemelin. Cette rencontre se tiendra, le **jeudi 20 décembre à 13 h 30**.

Venez en grand nombre! Parents, amis et membres de la famille sont les bienvenus.

Mireille Bergeron, directrice

Spectacle de danse Hip Hop

Nos jeunes inscrits à la danse Hip Hop avec l'École de danse Move réaliseront une prestation le **mercredi 12 décembre à 12h15** au gymnase.

Spectacle de musique	1
Spectacle de danse	1
Horaire des festivités de Noël	1
Besoin d'aide et de bénévoles	1
Congé des Fêtes	2
Rappel surveillance du midi	2
Soutien des parents, une aide appréciée!	2
Concours des piles : 4e place pour le moment!	2
Récipiendaire d'une aide financière de 1000 \$	2
Procédure en cas de fermeture	3

Horaire des festivités de Noël grâce au Conseil étudiant

Concours de dessin

Un concours de dessin a été annoncé sur le thème «*Les vacances de Noël*». Les élèves participants ont jusqu'au 3 décembre pour remettre leur dessin. Les dessins sélectionnés seront affichés sur la page Facebook de l'école durant le mois de décembre.

Calendrier de l'Avent - version «bonnes actions»

Les élèves seront invités à faire différentes bonnes actions tout au long du mois de décembre. Les actions seront annoncées à chaque jour par les membres du conseil étudiant.

Un gros merci à Madame Rachel (maman d'Annabel) pour son implication dans le conseil étudiant.

Besoin de décorations et de bénévoles

L'école aurait **besoin de décorations** pour se mettre dans l'ambiance festive du mois de décembre. Vos dons ou vos prêts sont les bienvenus (lumières, couronnes, etc.).

Des **parents bénévoles** sont également souhaités pour prendre en charge la décoration de l'école suite à cette cueillette.

Contactez l'enseignante de votre enfant.



Congé des Fêtes

Le congé des Fêtes aura lieu du **samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclusivement**.

Notez que le service de garde sera ouvert **le lundi 7 janvier 2019** pour les élèves inscrits. Des détails vous seront envoyés bientôt à ce sujet.

► ► Rappel ◀ ◀

Le 12 décembre est la date limite pour finaliser le paiement de la surveillance du midi.

Soutien des parents, une aide appréciée!

- Nous tenons à remercier **Mesdames Andrée Pelletier** et **Karine Gagnon**, parents qui s'occupent de la brigade verte: compostage avec des élèves.
- Des remerciements aussi à **Mesdames Pascale Lemelin**, **Rachel Larouche**, **Sylvianne Poirier** et **Maritza Roy** qui ont aidé en classe et/ou lors d'activités diverses.

Concours de piles usagées: 4e place pour le moment!

Notre école se retrouve à la 4e place grâce à toutes les piles recueillies jusqu'à présent. Merci à tous et on continue d'apporter les piles et batteries de 5kg (11 lbs) et moins.

L'École récipiendaire d'une aide financière de 1000\$

L'École Plein-Soleil est récipiendaire d'une aide financière pour l'achat de matériels de jeux actifs extérieurs au montant de 1000\$. Grâce à l'Unité régionale de loisir et de sport de Chaudière-Appalaches (URLS Chaudière-Appalaches), nous avons entre autres fait l'achat de filets de soccer et d'une sangle d'équilibre « Slackline ».

Un gros merci à Madame **Andrée Pelletier** d'avoir soumis notre candidature.

Joyeuses Fêtes





Aux parents des élèves qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud



Objet : Procédure en cas de fermeture

Madame, Monsieur,

En raison de la saison hivernale qui approche, nous vous prions de prendre bonne note des informations suivantes concernant une éventuelle suspension des activités due à une mauvaise température.

Nous tenons d'abord à souligner qu'en tant que parent, si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école, en raison du mauvais temps, vous pouvez décider de le garder à la maison.

Prise de décision d'une fermeture

En cas de mauvais temps, la Direction générale de la Commission scolaire est la seule instance qui peut prendre la décision de fermer les établissements et services. La Direction générale fait son choix à la lumière de l'information obtenue par différentes sources (Environnement Canada, Transports Québec). La décision est prise en fonction d'assurer la sécurité des élèves.

Au préscolaire, au primaire et au secondaire, lorsque les établissements sont fermés, ils le demeurent pour la journée.

Sources d'information en cas de fermeture

Une fois que la commission scolaire a choisi de fermer ses établissements en raison du mauvais temps, **les messages de fermeture seront diffusés avant 6 h 30**, le matin, dans les médias suivants :

Internet

- Page d'accueil du site Internet de la commission scolaire (www.cscotesud.qc.ca)
- Page Facebook de la commission scolaire (Commission scolaire de la Côte du Sud)

Télévision

- TVA – LCN
- RADIO CANADA – RDI

Radio

- | | | | |
|------------------------|---------------|-------------------------|--------------------|
| • BLVD (102,1) | • NRJ (98,9) | • CFIN-FM (100,5–103,9) | • Rouge FM (107,5) |
| • Radio-Canada (106,3) | • CHOI (98,1) | • CFOM (102,9 et FM 93) | • CIQI FM (90,3) |

Services de garde municipal de La Durantaye

Si la fermeture est annoncée le matin, le service de garde sera fermé pour la journée. Si nous fermons en cours de journée, le service de garde restera ouvert jusqu'à ce que les derniers élèves aient quittés.

Fermeture en cours de journée

Lorsqu'une fermeture des établissements survient en cours de journée, il importe que chaque élève, notamment ceux d'âge préscolaire et primaire, sache où se rendre et à qui se référer.

Il est également primordial que cette information soit fournie à l'école.

Nous espérons que cette lettre saura vous éclairer sur notre procédure entourant les journées de fermeture.

N.B. Le pôle 1 équivaut au secteur de St-Anselme
Le pôle 3 équivaut au secteur de St-Damien
Le pôle 5 équivaut au secteur de L'Islet

Le pôle 2 équivaut au secteur de St-Charles
Le pôle 4 équivaut au secteur de Montmagny
Le pôle 6 équivaut au secteur de St-Paul